

Les syndicats ont soulevé les questions d'ordre social qui concernent actuellement les employés. Ils veulent savoir ce que cela va signifier pour les employés d'autres sociétés de la Couronne qui pourraient elles aussi être privatisées. Encore une fois, je ne suis vraiment pas convaincu par cette démarche. Je pense que Téléglobe, les Arsenaux canadiens et Petro-Canada ont fort bien servi les Canadiens quand elles étaient des entreprises publiques. Il n'y a rien de mal à ce que ces entreprises soient la propriété des Canadiens. Il y a au contraire beaucoup à y gagner. Cela permet un équilibre dans un secteur donné entre la propriété publique et la propriété privée, ce qui est tout à fait sain et stimule la compétition. Le gouvernement est en train, sans s'en rendre compte, je crois, de diminuer la compétitivité dans ce domaine.

On peut se demander pourquoi le député de Davenport avance une telle thèse sans la faire réellement reposer sur sa propre expérience. Mais d'après ce qu'on m'a dit, il y a des cas où la privatisation d'une institution publique s'est effectuée de manière réfléchie, et pas aux dépens de la couverture de sécurité sociale et de la protection des employés. En premier lieu, cela a été le cas pour le Deer Lodge Hospital au Manitoba, pour un hôpital à New Westminster, en Colombie-Britannique et pour un hôpital de Halifax, en Nouvelle-Ecosse.

M. Bradley: Ce sont des cas différents.

M. Caccia: En effet, il s'agissait de transactions différentes effectuées dans d'autres provinces, mais j'en conclus que la volonté politique existe bien au niveau provincial. C'était le cas pour l'une d'entre elle en Colombie-Britannique qui n'a pourtant pas le gouvernement le plus socialisant du pays, que je sache. Si c'était possible dans cette province, le gouvernement conservateur du Canada ne pourrait-il pas en faire autant maintenant? C'est bien une question de volonté politique uniquement. Il ne s'agit que de tenir compte de ces considérations lorsqu'on présente une telle mesure.

Bref, je voudrais que cette décision soit reportée comme le veut la motion. Je demeure persuadé que le gouvernement n'en a pas bien soupesé les conséquences. Il n'avait peut-être pas toute l'expérience voulue pour inclure ce genre de dispositions nécessaires au maintien des avantages sociaux des employés concernés. Mais le gouvernement peut encore intervenir et il doit le faire pour établir un précédent au cas où il aurait l'intention, le ciel nous en préserve, de se départir d'autres sociétés d'État.

Vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Je n'ai pourtant parlé que dix minutes. Je me suis montré très raisonnable, car je sais que mon collègue tient à intervenir maintenant. Je lui cède donc la parole.

Société Les Arsenaux canadiens Limitée

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de rappeler le député à l'ordre. J'adore l'entendre, mais il n'avait que 10 minutes à sa disposition, en l'occurrence.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ce n'est jamais facile de prendre la relève du député de Davenport (M. Caccia), monsieur le Président.

• (1540)

M. Robison: J'invoque le Règlement. Je voudrais qu'on éclaire ma lanterne concernant l'ordre des interventions. Je sais que mon collègue de Sarnia (M. Heap) voulait parler maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il ne s'était pas levé, j'ai donc donné la parole au député de York-Ouest (M. Marchi).

M. Heap: J'étais en train de le faire.

M. Marchi: Si le député de Spadina (M. Heap) tient à intervenir maintenant, je lui céderai volontiers la parole. Je parlerai après lui.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de n'avoir pas vu que le député de Spadina demandait la parole. S'il veut intervenir, je lui donnerai la parole si le député de York-Ouest y consent. A mon avis, il ne faudrait pas que l'usage qui consiste à céder la parole à un autre député se répande trop. Cependant, nous le ferons aujourd'hui. La parole est au député de Spadina (M. Heap) pour la poursuite du débat.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie le député de York-Ouest (M. Marchi) de m'avoir cédé la parole.

Le problème que pose ce projet de loi, comme je l'ai dit il y a quelque temps, et qui nous oblige à proposer la motion visant à reporter le délai de proclamation, c'est que les intérêts de la société et des travailleurs ne sont pas protégés. Il nous faut plus de temps pour l'examiner convenablement, en proposant éventuellement des amendements dont nous pourrions disposer rapidement après en avoir discuté.

Cette mesure ne sert pas les intérêts du pays puisqu'on ne nous a présenté aucune preuve justifiant la vente de la société. C'est une entreprise viable, qui emploie près de 800 personnes près de Québec et à Ville Le Gardeur, près de Montréal. Elle obtient de bons résultats. Les emplois en question sont à peu près aussi stables que dans les autres secteurs, au Canada. Il n'est pas très logique de céder cette société au secteur privé sans justifier cette initiative, surtout à notre époque, où les sociétés qui prennent le contrôle de leurs concurrentes ferment souvent une de leurs usines. Même si ces usines ne ferment pas, la société acheteuse risque de fermer ses autres installations, ce qui est contraire à l'intérêt du pays.